



ASSOCIATION DES AMIS ET CORRESPONDANTS
DU CENTRE INTERNATIONAL BLAISE PASCAL

14 novembre 2025

APPEL À CONTRIBUTION

Madame, Monsieur,

Vous avez été signataire de la tribune du quotidien *le Monde*, parue le 1^{er} novembre 2025, concernant la vente de la Pascaline Parcé.

À ce jour, 770 signatures ont été recueillies. Ce large soutien nous permet de déposer un requête en annulation d'une décision du Ministère de la Culture, auprès du tribunal administratif, pour tenter de rendre plus difficile (voire impossible) le départ de cette Pascaline Parcé hors de France.

Les frais d'avocat nécessaires à cette action en justice seront pris en charge par l'Association des Amis et Correspondants du Centre International Blaise Pascal (AC CIBP), qui ne dispose pas de fonds propres pour ces frais.

Pour entamer sans délai l'action en justice, quelques membres de l'AC CIBP ont déjà versé, à titre personnel, une provision sur les honoraires d'avocats estimés dans un premier temps à 4500€.

Nous lançons un appel à contribution auprès de tous les signataires sous forme d'un don à l'AC CIBP. Un don même modeste sera précieux : notre nombre fera notre force. Ce don ouvre à une réduction d'impôts de 66% de son montant. L'AC CIBP vous fournira un reçu fiscal vous permettant de le déclarer aux impôts.

Vos dons sont indispensables pour permettre de mener à terme cette action.

Lien à activer pour faire un don :

<https://amis-et-correspondants-centre-international-blaise-pascal.fr/dons/>

Merci d'avance pour votre soutien,

J.-M. Bismut, Th. Lambre et L. Plazenet